

**Communauté de Communes
de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois**

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 Septembre 2022 – 18h45

Objet : Liste des délibérations adoptées lors de la séance du Conseil Communautaire du 28/09/2022 à 18h45

Date de la convocation : 22/09/2022	Nombre de conseillers en exercice : 82	Nombre de conseillers présents : 59	Nombre de procurations : 15	Nombre de votants : 74
--	--	-------------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date de la publication : le 30/09/2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Monsieur Alain MAILHAC a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (59)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Yvon LACOMBE (ALBIERES), Gérard GARCIA (ARGENS-MINERVOIS), Bernard SUTRA (AURIAC), Alain MAILHAC (BOUTENAC), Serge LEPINE (CAMPLOND D'AUDE), André HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Joelle CANITROT AYE (CANET D'AUDE), Marcel REVERDY (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCATEL des CORBIERES), Serge BRUNEL (CONILHAC-CORBIERE), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Michel CAZENEUVE (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Frédéric BERROCAL (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Gérard BARTHEZ (FERRALS LES CORBIERES), Sabine BANCO (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), René ORTEGA (LAGRASSE), Jean-Marie GALINIE (LANET), Raymond SPOLI (LA ROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN-CORBIERES), Jean-Paul PUJOL (LEZIGNAN-CORBIERES), Bérengère LECEA (LEZIGNAN-CORBIERES), Bernard FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), William COMBES (LEZIGNAN-CORBIERES), Dominique JOLIS PAILHIEZ (LEZIGNAN-CORBIERES), Guy VIVES (LEZIGNAN-CORBIERES), Dominique JOLIS (LEZIGNAN-CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN-CORBIERES), Françoise BAROUSSE (LEZIGNAN-CORBIERES), Freddy NOLOT (LEZIGNAN-CORBIERES),

Catherine FABRESSE ROCA (LEZIGNAN-CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN-CORBIERES), Sylvie FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN-CORBIERES), Rémi PENAVERE (LEZIGNAN CORBIERES), YVES KOSINSKI (LUC SUR ORBIEU), Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU), Isabelle FARGES (MASSAC), Guy AUDEMARD D'ALANCON (MONTBRUN DES CORBIERES), Yves FABRE (MONTSERET), Gilles CASTY (ORNAISONS), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Sarah ADELE (RIBAUTE), Corinne GIACOMETTI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Marilyse RIVIERE (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Michel PONCOT (VILLEROUGE TERMENES), Alain GALAND (VIGNEVIEILLE)

Etaient absents les représentants des Communes de : (8)

Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Aaron-Lee GRIMSTONE (DERNACUEILLETTE), Michel BARBAZA (LAIRIERE), Jessica BOSCH (MONTJOI), Daniel LANGLOIS (PALAIRAC), Geneviève LOPEZ (ROUBIA), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Redha MENNAD (SALZA)

Procurations : (15)

Philippe LACOMBE (BOUISSE) à Jean-Marie SAURY, Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES) à Gérard BARTHEZ, Christine BENET (LEZIGNAN-CORBIERES) à Gérard FORCADA, Sophie BIRKENER (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sylvie FUMET, Virginie JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Guy VIVES, Thierry CAUMEIL (LEZIGNAN-CORBIERES) à Dominique JOLIS PAILHIEZ, Sylvie DANRE (LEZIGNAN-CORBIERES) à Jean-Paul PUJOL, Didier JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES) à Michel MASUYER, Christelle HERMAND (MOUTHOMET) à Raymond SPOLI, Gérard PIOCH (MOUX) à Jacques CONTIES, Claire CHAOUAT (ORNAISONS) à Gilles CASTY, Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Jean-Michel FOLCH, David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE) à André HERNANDEZ, Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE) à Cédric MALRIC, Hervé BARO (TERMES) à Jean-Claude MONTLAUR.

Délibération n° : 2022-116 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 29 juin 2022

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-117 - Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du conseil communautaire dans le cadre des articles L2122-21, L2122-23, L2122-29 et suivants du CGCT

Délibération n° : 2022-118 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Délibération n° : 2022-119 - Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Délibération n° : 2022-120 - Désignation d'un conseiller communautaire au conseil d'administration de la MJC

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-121 - Désignation de délégués à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-122 - Mandat spécial de représentation et remboursement de frais 32^{ème} convention nationale des intercommunalités de France (du 5 au 7 octobre 2022).

Monsieur Guy VIVES ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-123 - Mandat spécial de représentation et remboursement de frais congrès des Maires et des Présidents des Intercommunalités (du 22 au 24 novembre 2022)

Retour dans la salle de Monsieur Guy VIVES

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-124 - Modification du tableau des effectifs

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-125 - Mise en place de l'entretien professionnel : Critères d'évaluation

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-126 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de l'association Promaude

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-127 - Suppression de l'exonération de TEOM pour les locaux non desservis par le service public d'enlèvement des ordures ménagères

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-128 - Exonérations de TEOM 2023

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-129 - Décision modificative n°2 Budget Annexe Ecole de Mouthoumet 2022

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-130 - Instruction comptable M57 : Modification de la cadence des amortissements des immobilisations corporelles

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-131 - Subventions Culture 2022

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-132 - Subvention 2022 à l'Association Ecohabiter de Corbières en Minervois

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-133 - Subvention 2022 : Action de développement économique, subvention à la CCI pour le salon SIANE

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-134 - Approbation de la convention avec le SYADEN pour le financement du réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) FITTH

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-135 - Fonds de concours 2022 : aides intercommunales au projet structurant de la commune de Roubia

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-136 - Fonds de concours 2022 : aides intercommunales au projet structurant de la commune de Davejean.

Mme le Maire intéressée par l'affaire ne participe pas au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-137 - Fonds de concours 2022 : aides intercommunales au projet structurant de la commune d'Albières.

Monsieur le Maire intéressé par l'affaire ne participe pas au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-138 - Aide à l'immobilier d'entreprise : Versement d'une subvention à l'entreprise PANTOJA GRUPO LOGISTICO

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-139 - Aide à l'immobilier d'entreprise : Accord de principe sur l'attribution d'une subvention de co-financement avec la Région à la SAS Midi-Chape

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-140 - Caumont 3 : Echange de terrain sans soulte avec la ville de Lézignan-Corbières (E 489 appartenant à la commune contre E1 187 incluant E292 appartenant à la CCRLCM

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-141 - Acquisition par la CCRLCM de trois parcelles cadastrées (E488 B518 et B519) appartenant à M Mata pour réserves foncières économiques

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-142 - Application des dispositions de la loi NOTRe : Transfert des ZAE communales à la CCRLCM

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-143 - Conditions patrimoniales du transfert des ZAE Communales à la CCRLCM

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-144 - Reversement à la CCRLCM de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune sur les ZAE situées sur Lézignan-Corbières

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-145 - Reversement à la CCRLCM de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune sur les ZAE situées sur Fabrezan

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-146 - Reversement à la CCRLCM de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune sur les ZAE situées sur Ornaisons

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-147 - Reversement à la CCRLCM de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune sur les ZAE situées sur Canet d'Aude

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-148 - Convention de facturation pour la livraison de repas en liaison froide pour la CCRLCM

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° : 2022-149 - Engagement de la CCRLCM dans l'appel à manifestation d'intérêt pour rejoindre le Groupement d'Intérêt Public porté par la Région Occitanie
Monsieur Vives quitte la salle et ne participe pas au vote.
Adoptée à l'unanimité.